
DESTINATAIRES :	Aux intervenants soutien à domicile, des hôpitaux référents et des milieux de réadaptation du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITEUR :	Jonathan Deslippes, coordonnateur accès et maintien de l'autonomie
DATE :	Le 14 février 2022
OBJET :	Révision et harmonisation des critères d'admissibilité aux unités de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) - santé physique (SP)

Dans le cadre des travaux visant un accès unique à la Direction des services de soutien à domicile et de la gériatrie (DSSADG), les critères d'admissibilité des services en unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) en santé physique ont été révisés pour ultimement faciliter la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de mécanisme d'accès centralisé aux soins et services.

Cette révision s'est faite en collaboration avec la Direction des services multidisciplinaires, de la recherche et l'enseignement universitaire (DSMREU) – volet développement et évolution des pratiques.

Ayant comme mandat l'harmonisation de l'offre de services, cette révision des critères d'admissibilité s'applique à toutes les URFI-SP du territoire du CISSS de la Montérégie-Ouest :

- Hôpital Anna-Laberge, Châteauguay
- CHSLD et centre de réadaptation en déficience physique de Vaudreuil-Dorion
- CHSLD Docteur-Aimé-Leduc, Salaberry-de-Valleyfield

Les nouveaux critères d'inclusion et d'exclusion entrent en vigueur dès maintenant.

Veuillez prendre connaissance des critères d'admissibilité en annexe (incluant clientèle visée, critères d'inclusion et exclusion).

JD

ANNEXE - CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Services en unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) : santé physique

CLIENTÈLE VISÉE

L'URFI-Santé physique (SP) offre des services aux personnes qui, à la suite d'un traumatisme ou d'une maladie, présentent des incapacités significatives et persistantes, mais temporaires, causées par une déficience physique.

Ces incapacités occasionnent des limitations chez l'utilisateur dans l'accomplissement de ses activités courantes et dans la réalisation de ses rôles sociaux.

ADMISSIBILITÉ

La clientèle prise en charge à l'URFI-SP doit être :

- Stable sur le plan médical et présenter un potentiel d'amélioration et de récupération identifiée.
- Elle nécessite un suivi intensif en réadaptation, c'est-à-dire trois à cinq fois par semaine.

CRITÈRES D'INCLUSION

Usager de 18 ans et plus en perte d'autonomie fonctionnelle :

- Ayant l'un des diagnostics suivants :
 - Fractures et luxations;
 - Rachis sans Neuro;
 - Maladies dégénératives et inflammatoires;
 - Déconditionnement aigu et syndrome d'immobilisation;
 - Autre condition entraînant une perte d'autonomie fonctionnelle significative.
- **Nécessitant une réadaptation intensive à raison de 3 à 5 fois /semaine d'une durée d'une heure** et ayant l'endurance suffisante pour recevoir ces interventions intensives dans les principales disciplines en lien avec ses objectifs de réadaptation;
- Une réadaptation ambulatoire ou à domicile ne peut être offerte de façon à répondre aux besoins de cet usager;
- Pronostic favorable d'amélioration sur le plan de son autonomie;
- Potentiel d'amélioration des capacités et de récupération identifié;
- Potentiel d'apprentissage ou de compensation des incapacités;
- Condition médicale, psychiatrique, post-chirurgicale stable :
 - aucun changement important dans la condition médicale durant les dernières 48 heures;
 - aucune procédure urgente ni intervention médicale ou chirurgicale prévues dans les jours qui suivent son transfert à l'URFI;
 - traitement médical et plan de traitement peuvent être assumés en milieu de réadaptation;
- Les soins pulmonaires requis, le cas échéant, n'interfèrent pas avec une réadaptation active et s'il y a trachéotomie, il n'y a pas de risque d'obstruction aiguë et/ou le sevrage est commencé;
- Consent, comprend les objectifs, et s'engage à participer au programme de réadaptation dans le but de retourner dans son milieu de vie antérieur ou un substitut.

CRITÈRES D'EXCLUSION

- Nécessite une intensité moindre d'interventions (moins de 3 fois/sem);
- En technique d'isolement pour C-difficile;
- Nécessite des services de réadaptation fonctionnelle intensive à l'interne en déficience physique;
- Présence de troubles cognitifs avancés qui compromet le potentiel de réadaptation;
- Présence de douleur non-contrôlée par la médication, faible endurance ou absence de mise en charge qui compromettent la réadaptation intensive dans l'immédiat.